



Comité Directeur

Procès-Verbal n°13

Réunion Plénière du :	Lundi 13 Mai 2024
Présidence :	M. William PONT
Secrétaire Général :	M. André VITIELLO
Présents :	Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM. Albert DI RE - Patrick FAUTRAD - Bruno GIMENEZ – Antoine MANCINO - Jean Paul RUIZ – José VIVERO
Excusés :	MM. Gérard BORGONI - Jean PAOLINI – André SASSELLI – Philippe SULTAN
Assistent à la séance :	Mmes Isabelle EHRHART (Secrétaire Administrative) – Ludivine REGNIER (C.T.D. LIGUE – P.P.F.)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

 **F.F.F. :**

- Adressant les résultats des demi-finales de la Coupe de France des Arbitres. Noté.

- Transmettant un courrier sur la campagne ANS PSF. Pris note.

- Adressant une information concernant la 16^{ème} édition de la cérémonie de la remise des Trophées Philippe Seguin qui aura lieu le 23 mai prochain à Paris. Noté.

- Transmettant le Projet de règlement de la licence club fédéral futsal qui a été présenté lors de la réunion du collège des Présidents les 3 et 4 mai à Montpellier. Pris note.

- Informant que la date concernant une visioconférence de présentation des comptes prévisionnels a été modifiée pour le lundi 27 mai 2024. Noté.



- Adressant un courrier concernant l'attribution d'une enveloppe complémentaire pour la thématique « Animations vacances Olympiques et paralympiques » dans le cadre de la campagne AND-FFF « Projets Sportifs Fédéraux » 2024. Pris note.

 LIGUE :

- Informant une enquête concernant la formation d'un BMF/BES ou DES au sein d'une association.
- Transmettant un modèle type ANS pour la campagne ANS PSF 2024 transmis par la L.F.A. Noté.
- Informant qu'une journée Technique Osmose aura lieu le 30 mai 2024 au siège de la Ligue sur le thème « Les équipements sportifs, de la conception à l'exploitation : financement – enjeux – méthodes ». Le CDT DAP, Tito et le Président du D.T. Albert PATALANO y assisteront.
- Informant que la LMF et les 5 Districts ont dépassé cette saison le cap des 1300 arbitres et adresse ses félicitations. Noté.
- Adressant une vidéo et informant du lancement du championnat Régional Beach Soccer. La période d'engagement pour cette édition était ouverte jusqu'au 30 avril 2024.
- Transmettant un courriel de la FFF relatif aux Assemblées Fédérales. Pris note.
- Rappelant la date limite du dépôt de dossier ANS Instance PSF. Noté.
- Adressant un courriel pour l'inscription au National Beach Soccer Féminin. La phase Régionale sera prévue le 2 juin 2024 à St Laurent du Var. Pris note.
- Adressant un compte-rendu d'une audience de la Commission Régionale de Discipline concernant un club varois. Noté.
- Informant que les dossiers de candidatures aux championnats Régionaux U14, U15 Féminin et U18 Futsal ont été transmis aux clubs. Celles devront se faire uniquement via les formulaires « Forms ». Date limite le 2 juin 2024.

 CLUBS :

- **CUERS PIERREFEU** : transmettant des explications suite à la dégradation du vestiaire du stade Abbé Sassaia de Toulon. Transmis à la Mairie de Toulon.
- **CA CANNETOIS** : relatant des faits qui ont eu lieu lors d'une rencontre U15. Noté.
- **AS BRIGNOLES** : concernant la désignation d'officiel. Transmis à la C.D.A.

 DIVERS :

- **CDOS** : Transmettant un document pour effectuer une demande d'attribution de la médaille de la Jeunesse et Sports et de l'engagement associatif. Noté.
 - > Informant du lancement de la campagne AND d'aide à l'emploi. Pris note.
 - > Proposant de faire connaître des actions effectuées en faveur de l'environnement et de remporter un prix en candidatant sur leur site. Date limite du projet le 16 juin 2024. Noté.
 - > Informant de la mise à disposition de Guirlandes de drapeaux Paris 2024. Réponse effectuée.



> Proposant des formations pour améliorer et développer le savoir faire au service du club durant le mois de juin 2024. Noté.

- **Institution Ste Marthe-Notre Dame A Cuers** : Transmettant une invitation par la signature officielle du partenariat entre leur établissement et le club de l'US CUERS PIERREFEU le mercredi 22 mai 2024. Le Secrétaire Général, André VITIELLO et M. Jean-Paul RUIZ représenteront le District.

- **Mairie de TOULON** : Informant de la dégradation du stade Abbé Sasia lors d'une rencontre de Football. Noté.

- **MAIRIE DE LA GARDE** : invitation à la conférence de Presse Sécurité et délinquance. Pris note.

- **M. DUFOUR Christopher** : Adressant une candidature pour intégrer une commission la saison 2024/2025. Noté.

- **M. Frédéric ROYER** : Adressant une candidature pour un poste de délégué de District pour la saison 2024/2025. Le Secrétaire Général répondra.

INFORMATIONS

- Le Président fait un point sur la situation financière et constate de nouveau que de nombreux clubs sont en retard dans le règlement des relevés de compte.

- La réunion annuelle des licences organisée par la Ligue Méditerranée aura le Mardi 28 Mai 2024 de 18h30 à 20h30 au siège du District.

- Le lauréat de l'opération « Toutes Foot » 2024 est le club de MAR VIVO. Félicitations.

Le jury composé de Mmes Laurence RAVEL (Président de la Commission Mixité/Tournoi/ Communication) – Nadine MELESLE (représentante le CDOS) – Ludivine REGNIER (CTD PPF Ligue) – MM Franck DEWOST (membre de la Commission Mixité/Tournoi/ Communication) – Bruno VERLAQUE (membre de la Commission Mixité/Tournoi/ Communication) – Anthony DESCOURS (presse) s'est réuni samedi 11 mai et a étudié les candidatures de 11 clubs dont 3 varois :

MAR VIVO : 430 pts

FC REVEST : 390 pts

CARQUEIRANNE LA CRAU : 310 pts

- Une réunion sur le thème de la « protection des licenciés » aura lieu le samedi 18 mai de 9h30 à 12h30 au siège du District. Celle-ci sera animée par Mme Ludivine REGNIER (CTD Ligue PPF) en collaboration avec la F.F.F. représenté par Matthieu ROBERT et Pierre GUIBERT (L.F.A.),

*Prochaine Réunion
sur convocation*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO